



DISCIPLES – INFOS

Juillet-Août 2016 - n°11

Le texte du pape sur la famille vu par notre archevêque

(Dans la revue « Eglise de Cambrai » du 16 juin 2016)

S'il est une lecture à conseiller pendant les vacances c'est bien celle de l'Exhortation Apostolique « Amoris Laetitia » (la Joie de l'Amour) du pape François. Elle chante bien sûr, la beauté de l'Amour entre époux et en famille mais elle aborde aussi avec courage la question des divorcés, en particulier celle des divorcés remariés. On trouvera ci-dessous quelques « morceaux choisis » à cause de leur importance, où l'on verra que la foi est plus grande lorsqu'elle cherche en vérité tous les chemins possibles d'une plus grande charité.

+ François Garnier
Archevêque de CAMBRAI

Le divorce est un mal

§ 246 : *« Le divorce est un mal et l'augmentation du nombre des divorces est très préoccupante. Voilà pourquoi, sans doute, notre tâche pastorale la plus importante envers les familles est-elle de renforcer l'amour et d'aider à guérir les blessures, en sorte que nous puissions prévenir la progression de ce drame de notre époque »...*

Vive la Famille

§ 321 : *« La vie en couple est une participation à l'œuvre féconde de Dieu, et chacun est pour l'autre une provocation permanente de l'Esprit... Voilà pourquoi " vouloir fonder une famille, c'est se décider à faire partie du rêve de Dieu, choisir de rêver avec lui, vouloir construire avec lui, se joindre à lui dans cette épopée de la construction d'un monde où personne ne se sentira seul " »...*

Mais il y a des cas où le divorce est inévitable et même moralement nécessaire

§ 241 : *« Il faut reconnaître qu'il y a des cas où la séparation est inévitable. Parfois, elle peut devenir moralement nécessaire, lorsque justement, il s'agit de soustraire le conjoint le plus faible, ou les enfants en bas âge, aux blessures les plus graves... Mais on ne peut l'envisager que comme un remède extrême après que l'on [a] vainement tenté tout ce qui était raisonnablement possible pour l'éviter ».*

La sainteté des personnes divorcées qui ne veulent pas se remarier

§ 242 : *« Les personnes divorcées mais non remariées, qui sont souvent des témoins de la fidélité conjugale, doivent être encouragées à trouver dans*

l'Eucharistie la nourriture qui les soutienne dans leur état. La communauté locale et les Pasteurs doivent accompagner ces personnes avec sollicitude, surtout quand il y a des enfants ou qu'elles se trouvent dans de graves conditions de pauvreté »...

L'affirmation centrale

§ 243 : « *Il est important de faire en sorte que les personnes divorcées, engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Église, qu'elles « ne sont pas excommuniées » et qu'elles ne sont pas traitées comme telles, car elles ont incluses dans la communion ecclésiale...Prendre soin d'elles ne signifie pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage sur l'indissolubilité du mariage, c'est plutôt précisément en cela que s'exprime sa charité »...*

L'appel en faveur des enfants

§ 245 : « *Je supplie les parents séparés : il ne faut jamais, jamais, jamais prendre un enfant comme otage! vous vous êtes séparés en raison de nombreuses difficultés et motifs, la vie vous a fait vivre cette épreuve, mais que les enfants ne soient pas ceux qui portent le poids de cette séparation, qu'ils ne soient pas utilisés comme otages contre l'autre conjoint, qu'ils grandissent en entendant leur maman dire du bien de leur papa, bien qu'ils ne soient pas ensemble, et que leur papa parle bien de leur maman. C'est une irresponsabilité de nuire à l'image du père ou de la mère avec l'objectif d'accaparer l'affection de l'enfant, pour se venger ou pour se défendre, car cela affectera la vie intérieure de cet enfant et provoquera des blessures difficiles à guérir»...*

Le devoir d'accompagner cas par cas

§ 291 : « *L'Église doit accompagner d'une manière attentionnée ses fils les plus fragiles, marqués par un amour blessé et égaré, en leur redonnant confiance et espérance, comme la lumière du phare d'un port ou d'un flambeau placé au milieu des gens pour éclairer ceux qui ont perdu leur chemin ou qui se trouvent au beau milieu de la tempête. N'oublions pas que souvent la mission de l'Église ressemble à celle d'un hôpital de campagne »...*

Ne condamner personne

§ 296 : « *La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus : celle de la miséricorde et de l'intégration... La route de l'Église est celle de ne condamner personne éternellement ; de répandre la miséricorde de Dieu sur toutes les personnes qui la demandent d'un cœur sincère...Car la charité véritable est toujours imméritée, inconditionnelle et gratuite ! Donc, il faut éviter les jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations»...*

Quelques bons repères

§ 298 : « *Les divorcés engagés dans une nouvelle union, par exemple, peuvent se retrouver dans des situations très différentes, qui ne doivent pas être cataloguées ou enfermées dans des affirmations trop rigides sans laisser de place à un discernement personnel et pastoral approprié. Une chose est une seconde union consolidée dans le temps, avec de nouveaux enfants, avec une fidélité prouvée, un don de soi généreux, un engagement chrétien, la conscience de l'irrégularité de sa propre situation et une grande difficulté à faire marche arrière sans sentir en conscience qu'on commet de nouvelles fautes* »...

§ 300 : « *Il s'agit d'un itinéraire d'accompagnement et de discernement. Le colloque avec le prêtre, dans le for interne, concourt à la formation d'un jugement correct sur ce qui entrave la possibilité d'une participation plus entière à la vie de l'Église et sur les étapes à accomplir pour la favoriser et la faire grandir... Ce discernement ne pourra jamais s'exonérer des exigences de vérité et de charité de l'Évangile proposées par l'Église. Pour qu'il en soit ainsi, il faut garantir les conditions nécessaires d'humilité, de discrétion, d'amour de l'Église et de son enseignement, dans la recherche sincère de la volonté de Dieu et avec le désir de parvenir à y répondre de façon plus parfaite* »...

Capital

§ 308 : « *Sans diminuer la valeur de l'idéal évangélique, il faut accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes qui se construisent jour après jour ouvrant la voie à la miséricorde du Seigneur qui nous stimule à faire le bien qui est possible. Je comprends ceux qui préfèrent une pastorale plus rigide qui ne prête à aucune confusion. Mais je crois sincèrement que Jésus Christ veut une Église attentive au bien que l'Esprit répand au milieu de la fragilité : une Mère qui, en même temps qu'elle exprime clairement son enseignement objectif, ne renonce pas au bien possible, même si elle court le risque de se salir avec la boue de la route. Les Pasteurs qui proposent aux fidèles l'idéal complet de l'Évangile et la doctrine de l'Église, doivent les aider aussi à assumer la logique de la compassion avec les personnes fragiles et à éviter les persécutions ou les jugements trop durs ou impatientes. L'Évangile lui-même nous demande de ne pas juger et de ne pas condamner... Jésus attend que nous renoncions à chercher ces abris personnels ou communautaires qui nous permettent de nous garder distants du cœur des drames humains, afin d'accepter vraiment d'entrer en contact avec l'existence concrète des autres et de connaître la force de la tendresse. Quand nous le faisons, notre vie devient toujours merveilleuse* »...

La note 351

« *Dans certains cas, il peut s'agir aussi de l'aide des sacrements. Voilà pourquoi, « aux prêtres je rappelle que le confessionnal ne doit pas être une salle de torture mais un lieu de la miséricorde du Seigneur* » : Exhort.ap Evangelii gaudium (24

novembre 2013), n.44 : AAS105 (2013), p.1038. Je souligne également que l'Eucharistie « n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles » (Ibid, n.47 :p.1039) ».

L'art pastoral

§ 305 : « Par conséquent, un Pasteur ne peut se sentir satisfait en appliquant seulement les lois morales à ceux qui vivent des situations « irrégulières », comme si elles étaient des pierres qui sont lancées à la vie des personnes. C'est le cas des cœurs fermés, qui se cachent ordinairement derrière les enseignements de l'Église “ pour s'asseoir sur la cathédre de Moïse et juger, quelquefois avec supériorité et superficialité, les cas difficiles et les familles blessées ” »...

Agenda

-Du 19 au 31 juillet, Journées Mondiales de la Jeunesse en Pologne avec 14 jeunes de notre doyenné, accompagnés par les abbés Mathieu et François (en tout il y aura 250 jeunes de notre diocèse)

-Du 14 au 22 août, Neuvaine à Notre Dame de Grâce.

La messe solennelle de l'Assomption du 15 août à 10h sera célébrée en plein air (sous réserve de la météo) devant la cathédrale. Il y a 120 ans, la cathédrale a été érigée en basilique, c'est-à-dire reconnue officiellement comme lieu de pèlerinage.

-Jeudi 8 septembre à 18h, Messe de la Nativité à la chapelle de Morenchies avec le Relais de Neuville suivie du verre de l'amitié.

-Samedi 10 septembre, barbecue de rentrée du Relais de Proville à 20h après la messe

-Dimanche 18 septembre, Brocante de St Géry au profit de l'entretien et du fonctionnement de la Maison Paroissiale (les bonnes volontés sont bienvenues !)

-Samedi 24 et dimanche 25 septembre, ce sera notre session de rentrée dans l'esprit de celle de l'année dernière à Proville. Cette année, elle se déroulera à l'église Saint Géry, avec messe unique de doyenné à la Cathédrale le dimanche. Réservez dès maintenant votre week-end !

DOYENNE DE CAMBRAI

Maison Paroissiale, 8 place Fénelon, 03 27 81 87 11

secretariat@paroissesdecambrai.com – www.paroissesdecambrai.com

Accueil du lundi au samedi 10 h à 12 h et du lundi au vendredi de 15 h à 18 h

(Uniquement le matin pendant les congés scolaires)